

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00568
Numéro SIREN : 827 826 819
Nom ou dénomination : A-VERTOUSHI

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt 8091



A-VERTOU SUSHI
Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 5 Rue de l'Emeu 44300 NANTES
827 826 819 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2020

L'an deux mille vingt,

Le 31 mai à 9 heures.

Les associés de la société **A-VERTOU SUSHI** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Sina ONG, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN est désigné aux fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 3.000 actions sur les 3.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis pour statuer en matière ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN de ses fonctions de Directeur Général,
- Ordre de mouvement entre Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN et Madame Sina ONG,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Cession d'actions entre associés,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, tous présents, déclarent avoir eu une parfaite connaissance de la convocation à la présente Assemblée Générale ordinaire et de son ordre du jour et décident de renoncer aux prescriptions légales et statutaires pour toute irrégularité dans la convocation de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus à la gérance de la validité du mode de convocation des associés et de la mise à disposition de ces derniers pendant le délai de quinze jours qui a précédé l'assemblée, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du projet de cession des 1.470 actions détenues par Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN au bénéfice de Madame Sina ONG, associée, interrompt la séance.

Il est procédé à la signature de l'ordre de mouvement. Madame Sina ONG devient associée unique de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de procéder à l'inscription dans le registre des mouvements de titres de la Société de la cession d'actions et de la mise à jour des comptes d'actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique, prenant acte de la démission de **Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN** de son mandat de Directeur Général à l'issue de la présente Assemblée, remercie **Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN** pour les services rendus à la Société et lui donne plein et entier quitus de sa gestion.

L'associée unique décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur Enkhbolor LKHAGVASUREN, démissionnaire.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de conférer tous pouvoirs au Président et au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal pour réaliser toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Sina ONG
Le Président



Enkhbolor LKHAGVASUREN
Le Secrétaire de séance

